

**FEDERATION SYNDICALE**

des activités postales et  
de télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 PARIS

Tél : 01 44 62 12 00 / Fax : 01 44 62 12 34

## Assistants sociaux

# Allo, allo ?, allo, le Siège... ?

**Déjà bientôt deux ans qu'un BRH nous est promis ☐ Après la non-signature du "Pacte social", que va décider le Siège ? ☐ Quoi qu'il arrive, nouvelles missions et départs non remplacés aggravent la situation ☐ On ne peut plus se contenter de promesses... et attendre sans fin !**

### Où va-t-on ??

Depuis la non-signature du «Pacte social», le Siège a annoncé que l'aspect financier ne serait pas appliqué mais, et ce de manière unilatérale, que les autres mesures s'appliqueraient.

L'accord prévoyait qu'une CDSP serait « *convoquée dans un délai maximum de deux mois suivant la signature du présent accord* ».

Alors, pas d'accord, pas de CDSP ? Que deviennent les 15 lignes consacrées à la profession (cf. encadré "Pacte social" au verso) ? Aujourd'hui, nul ne le sait et, de toute manière, la moindre parole émise par le Siège sur ce sujet sera quand même "fragilisée". Qu'on en juge...

### Deux ans pour écrire un BRH ?!

De fait, cela fait presque deux ans que nous rencontrons le Siège avec pour objectif la publication d'un BRH qui devrait intégrer :

- les nouvelles missions, leur contenu,
- les moyens pour exercer (le ratio AS/nb d'agents, secrétariat, véhicules...)
- les évolutions de carrière, notamment du fait de nouvelles missions.

Or, d'audience en audience, d'accord en accord, tout semble confirmer qu'on se "fait balader" ! En effet, quelques lignes consacrées aux AS figuraient dans l'accord "SST". Cet accord s'est enlisé dans le sable et a disparu des écrans-radars. A tel point qu'en mars, le Siège nous annonce que ce fameux BRH sera débattu et négocié en dehors de tout accord. Puis, plus rien !... en sachant quand même qu'il existe un projet depuis deux ans !

Et puis, les quelques lignes qui nous étaient consacrées dans l'accord SST réapparaissent dans l'accord dénommé «Pacte social», accord non signé ! Alors, retour à la case départ ?

Cela serait un véritable coup de force puisque les questions relatives à la profession n'ont aucun rapport avec le «Pacte social» !

### Le BRH : quel contenu ?

Pour nous, ce BRH doit être précis et "dans le réel", qu'il s'agisse des missions, des moyens, du dimensionnement des équipes ou des carrières.

Car la situation actuelle est très exactement ce que nous ne voulons pas : une navigation totalement au fil de l'eau.

Des collègues partent et ne sont pas remplacés - principalement au Courrier, les études d'impact sont conduites de manière totalement différentes selon les territoires et même les missions "historiques" évoluent sans aucune discussion et sans analyse sur la charge de travail.

A ce propos, le projet de BRH ne peut en rester à des déclarations trop générales. Ainsi, au sujet des études d'impact : « *Les assistants sociaux contribuent aux études d'impact mises en place par les métiers : à partir de leur connaissance de l'établissement ils peuvent réaliser un premier niveau de diagnostic social qu'ils complètent le cas échéant par la conduite d'entretiens particuliers* ».

"Contribuer", "peuvent", "le cas échéant" sont autant de formules qui peuvent s'adapter à n'importe quelle organisation du travail et laissent la main totalement libre à l'échelon local.

De plus, une telle écriture ne permettrait pas d'aborder la question du ratio (entre autres...) puisque le texte censé encadrer les missions... n'encadrerait rien !

## Maintenant, on n'attend plus !

Sans le vouloir, le Siège nous a démontrés que si la profession ne se manifeste pas, nous n'aurons rien. Ou alors, un texte totalement insatisfaisant et ne répondant pas aux questions essentielles !

Nous n'aurons rien sans nous manifester car :

- qu'il s'agisse du temps (deux ans...) pour écrire un texte sur lequel il ne semble pas y avoir de désaccord, au moins en audience
- ou qu'il s'agisse du contenu du projet, qui n'a pas évolué pendant ce même temps...

Rien ne peut justifier ce «train-train» !

Pour ces deux raisons, nous venons de saisir la DRH du Siège pour la CNSST du 17 décembre afin que les choses s'accélèrent et que les conditions de travail de la profession soient abordées dès à présent (cf. lettre à la DRH ci-dessous).

Dans ces conditions, notre responsabilité est de porter collectivement nos revendications tout en rappelant les promesses qui ont été faites de longue date : avec la publication d'un BRH

**C'est cette question que nous vous proposons de débattre en tout début d'année prochaine.**

**Nous vous donnerons alors tous les éléments pour que chacun et chacune s'emparent de ce débat.**

### Lettre à la DRH de la Poste (envoyée aux autres syndicats)

« Madame la DRH,

*Dans le cadre de la prochaine CNSST du 17 décembre, nous sollicitons que soit inscrit à l'ordre du jour un point relatif à la situation des assistants sociaux .*

*Nous avons à maintes reprises évoqué leurs situations, notamment de burn-out, d'anxiété et de détériorations de leurs conditions de travail. Il est urgent d'agir.*

*Dans ce cadre, nous sollicitons que vous nous restituez l'étude qui a été effectuée sur leurs conditions de travail qu'il s'agisse des nouvelles missions et de la charge de travail.*

*De plus, des incertitudes pèsent sur leurs activités car de nouvelles missions (étude d'impact, formation RPS...) seraient attribuées à la suite de tests initiés localement. D'autre part, nous sollicitons que vous nous restituez les évaluations des risques qui sont montées vis-à-vis de leurs activités.*

*Enfin, en lien avec les perspectives d'action, nous sollicitons que soient réaffirmés leurs rôles et leurs missions.*

Cordialement,

Pascal PANOZZO, secrétaire fédéral »

**Si vous voulez nous écrire : [sud.asslp@sudptt.org](mailto:sud.asslp@sudptt.org)  
Votre message arrive aux militant-es de la fédération**

## Extraits du pacte social relatifs aux assistants sociaux

### III.4.3. LES ASSISTANTS SOCIAUX

La Direction et les organisations syndicales signataires reconnaissent le rôle majeur du réseau des assistants sociaux dans :

- l'accompagnement des postières et des postiers notamment dans le déploiement des changements
- le conseil qu'ils apportent aux managers, aux responsables ressources humaines et aux postiers eux-mêmes pour une meilleure prise en compte des difficultés rencontrées par les postiers au travail, dans la conciliation vie professionnelle / personnelle, et dans leur vie personnelle
- dans l'accompagnement des équipes de travail en cas d'évènement grave
- dans la définition des politiques et actions ressources humaines, de par leur observation sociale.

La Poste s'engage à :

- identifier les évolutions de l'activité des assistants sociaux et notamment leur contribution à la réalisation des études d'impact humain des projets, ou leur contribution dans l'identification de situations à risques sur le plan psychosocial et la résolution de ces situations,
- revoir l'implantation des assistants sociaux en tenant compte notamment des effectifs, des déplacements, de leur périmètre d'intervention (mono-Branche ou multi-Branches). Les conventions de service seront réactualisées,
- remplacer systématiquement l'assistant social en cas d'absence longue (maladie, congé maternité, congé parental).

La Poste développera la formation des assistants sociaux, en particulier sur leurs pratiques professionnelles (écrits professionnels, traitement des difficultés financières), sur la prévention des risques psychosociaux et la prise en charge des risques graves et sur les méthodologies d'observation sociale.

Une CDSP relative aux évolutions de la fonction d'assistant social sera convoquée dans un délai maximum de deux mois suivant la signature du présent l'accord.